

# EMPLOIS DU TEMPS

- Accueil libre
- Cours
- Garderie
- Pause méridienne
- Etude surveillée
- Garderie obligatoire
- Temps d'animation

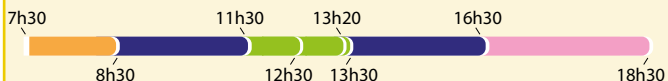
Heure d'ouverture Heures d'ouverture / fermeture du portail :  
 les familles peuvent déposer / récupérer les enfants  
 Heure de fermeture

## TEMPS PÉRISCOLAIRES DES ÉCOLES

### LUNDI • MARDI • JEUDI • VENDREDI

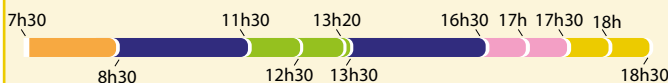
#### ÉCOLES MATERNELLES

Courbieu • Eugène Redon • Les Cloutiers • Louis Sicre  
 Marceau Faure • Pierre Perret • Sabine Sicaud



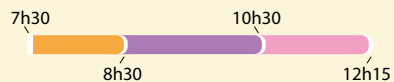
#### ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Courbieu • Jules Ferry • Les Cloutiers • Louis Sicre  
 Marie Curie • Sabine Sicaud • Simone Veil



### GARDERIE MUNICIPALE DU MERCREDI

Pour les maternelles et les élémentaires

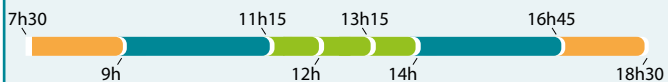


## ACCUEILS DE LOISIRS

### MERCREDI • VACANCES SCOLAIRES

Dans les écoles E. Redon (maternels) et S. Veil (élémentaires)

#### Journées classiques



#### Journées spéciales (sorties, intervenants)



## DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES ACCUEILS DE LOISIRS

Hôtel de Ville  
 5, Place de la Liberté - BP 80 084  
 82 100 Castelsarrasin

Accueil en Mairie  
 du lundi au vendredi  
 de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Tél. : 05 82 94 10 72  
[affaires-scolaires@ville-castelsarrasin.fr](mailto:affaires-scolaires@ville-castelsarrasin.fr)

.....

### LE PORTAIL FAMILLE

Chaque famille est invitée à communiquer son adresse mail à la Direction de l'Éducation et des Accueils de Loisirs afin de recevoir ses identifiants de connexion au portail famille et pouvoir effectuer les réservations et les paiements.

[www.ville-castelsarrasin.fr](http://www.ville-castelsarrasin.fr)  
 rubrique « Enfance et jeunesse »



Les temps  
**PÉRISCOLAIRES**  
 et  
**EXTRASCOLAIRES**



**CASTELSARRASIN**

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES ÉCOLES

Les temps périscolaires sont mis en place par la municipalité dans chaque école publique, avant et après les temps de classe : les enfants peuvent participer à des activités, déjeuner à la cantine scolaire, bénéficier de temps d'animation et d'étude surveillée.

Encadrés par les équipes d'animation, ces moments participent à l'éveil et au développement des enfants, au travers du jeu, de la découverte et des échanges. Ils favorisent le savoir-vivre ensemble et permettent d'apprendre autrement, en s'amusant.



### Lundi · Mardi · Jeudi · Vendredi pour toutes les écoles

- Accueil libre du matin : 7h30 / 8h20 •
- Temps scolaire du matin : 8h20 / 11h30 •
- Pause méridienne et restauration : 11h30 / 13h20 •
- Temps scolaire de l'après-midi : 13h20 / 16h30 •

#### MATERNELLES

- Garderie : 16h30 / 18h30 •
- Sorties libres possibles en continu

#### ÉLÉMENTAIRES

- Garderie : 16h30 / 17h30 •
  - Etude : 17h30 / 18h30 •
- Sorties possibles toutes les 1/2 heure pendant 10 minutes



### Mercredi

accueil maternel et élémentaire

Accueil à la garderie municipale gratuite de 7h30 à 12h15 uniquement sans repas, ni transport vers les accueils de loisirs.

**Inscription mensuelle préalable obligatoire**  
Lieu d'affectation indiqué lors de l'inscription.

- Accueil : 7h30 / 8h30
- Garderie obligatoire : 8h30 / 10h30
- Garderie avec sortie possible : 10h30 / 12h15

## ACCUEILS DE LOISIRS

### Publics accueillis

- Accueil de loisirs Maternel : enfants de 3 à 6 ans  
Les enfants n'ayant pas encore 3 ans doivent obligatoirement avoir débuté leur scolarité pour être accueillis en accueil de loisirs.
- Accueil de loisirs Élémentaire : enfants du CP à 12 ans

### Lieux d'accueil

11, Chemin des Fontaines à Castelsarrasin

- Accueil de loisirs Maternel : école Eugène Redon
- Accueil de loisirs Élémentaire : école Simone Veil

### Périodes et horaires d'accueil

L'accueil de loisirs sans hébergement accueille les enfants les mercredis en période scolaire et tous les jours durant les vacances :

Les horaires d'ouverture du portail :

- Accueil libre : 7h30 / 9h
- Départ ou arrivée des enfants : de 11h15 à 12h
- Départ ou arrivée des enfants : de 13h15 à 14h
- Sortie possible : de 16h45 à 18h30

### Modalités d'inscription

Prestations possibles à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Le dossier d'inscription est à renouveler chaque année au mois de janvier.

Les dates d'inscription, le dossier et le règlement intérieur sont disponibles sur le site de la ville de Castelsarrasin.



**Pour toute question sur le fonctionnement, les sorties et les activités :**

ALSH Maternel : 06 70 91 05 62  
ALSH Élémentaire : 07 89 34 48 76  
centre.loisirs@ville-castelsarrasin.fr

## RÉSERVATIONS ET PAIEMENTS

### Modalités pour les temps périscolaires et les accueils de loisirs (temps extrascolaires)

Plusieurs possibilités pour réserver et payer :

- en ligne, sur le Portail Famille
- en mairie par chèque, espèces, carte bancaire : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- par courrier, en envoyant un chèque avant le 20 du mois (le cachet de la poste faisant foi) du montant indiqué sur le Portail famille ou par téléphone par le service scolaire.

**Les inscriptions ne sont effectives qu'après la réception du paiement.**



### Restauration

• Si l'enfant mange régulièrement toute l'année scolaire, la famille peut adhérer au **prélèvement automatique**.

• Les familles doivent réserver les repas cantine pour leur(s) enfant(s) **du 1<sup>er</sup> au 20 de chaque mois pour la période suivante** (tarif préférentiel avec participation de la municipalité).

A défaut, les repas pourront être réservés entre le 21 et le 25 pour la période suivante, mais au tarif sans participation de la municipalité.

- **A partir du 26, aucune vente ne sera effectuée** sauf :
  - en cas de maladie ou d'hospitalisation (joindre un certificat médical),
  - si l'inscription scolaire a lieu en cours d'année.
  - en cas de reprise d'une activité professionnelle du responsable légal de l'enfant (sur justificatif).



### Accueils de loisirs

• Pour les journées de sorties ou les animations spécifiques aux accueils de loisirs, l'inscription « journée avec repas + supplément sortie » est **obligatoire**.